Pharmacie Centrale : Programme de recouvrement de 800 MDT auprès des hôpitaux et de la CNAM

Le président directeur général de la Pharmacie centrale, Khalil Ammous, a annoncé, mardi 25 décembre 2019 lors d'un entretien accordé à la TAP, qu'un projet a été élaboré permettant d'assurer à la Pharmacie centrale le recouvrement de ses créances auprès des hôpitaux publics et de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), estimées actuellement à 800 millions de dinars.

Ammous a indiqué que la Pharmacie centrale réussira, à travers ce projet, à rétablir ses équilibres financiers de manière durable et de "se soustraire au cycle des déficits", dans le cadre de ses rapports financiers avec les hôpitaux publics et la CNAM.

Il a ajouté que le projet en question a déjà été présenté à la ministre de la Santé par intérim, Sonia Ben Cheikh, et sera bientôt soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Pharmacie centrale.

"Les dettes des hôpitaux publics auprès de la Pharmacie centrale s'élèvent à 400 millions de dinars" a affirmé Ammous, notant que ses dus auprès de la CNAM et des laboratoires étrangers, sont estimés à 400 mille dinars".

Le PDG de la Pharmacie centrale a ajouté que son institution a pu assurer la stabilité de la tarification des médicaments en Tunisie, tant et si bien que " des dépenses considérables ont été allouées à l'approvisionnement du marché en médicaments à des tarifs subventionnés".

Il a estimé que l'augmentation de 3% des taux de cotisation, conformément à la loi sur l'augmentation de l'âge du départ à la retraite, et l'approbation d'un taux de 1% au titre de la cotisation de solidarité sociale, "sont deux mesures qui contribueront à améliorer la situation financière de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (CNRPS), afin que cette dernière puisse rembourser une part considérable de ses dettes à la CNAM, redevable à son tour à la Pharmacie centrale".

Ammous a également affirmé que la Pharmacie centrale continuera à approvisionner les hôpitaux en médicaments, conformément à ce projet, soulignant que sa mise en exécution "demeure tributaire de l'intervention conjointe des ministères de la Finance, de la Santé, des Affaires sociales, et du commerce.

Par ailleurs, il a formé l'espoir de "voir la Pharmacie centrale réaliser une reprise favorable, à partir de 2020".

Il a conclut que la Pharmacie centrale a réussi, au cours des mois de septembre, octobre et novembre 2019, "à réaliser un niveau de recouvrement record de ses dettes, ce qui lui a permis de dépasser une situation financière alarmante".

Source : WMC